



**MAIRIE DE MOULINS**  
(Ille et Vilaine)

2023 -  
Registre des délibérations

République Française

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 8 mars 2023.

**Présents :** Anne-Marie MORLIER, Florian LEBOUCHER, Gilbert GEORGEAULT, Laurence MORICE,

Aurélien LORIER, Elodie RIGAUD-ALLAIN, Stéphane LE CLINCHE, Isabelle LUCAS,

Nombre de conseillers	:	15
En exercice	:	15
Présents	:	8
Pouvoirs	:	4
Votants	:	12

**Absents excusés ayant donné procuration** : Corinne TABURET (procuration à Florian LEBOUCHER), Pierre MELOT à Gilbert GEORGEAULT, Matthias de MAUROY (procuration à Stéphane LE CLINCHE), Hélène GASTEL (procuration à Elodie RIGAUD-ALLAIN)

**excusés** : Gwendal LE GUENNEC, Jérôme LEMEITOUR,

**Absent** : Michel MELOT

**Secrétaire de séance** : Laurence MORICE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal **26 janvier 2023** est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal du 26/01/2023**

**FINANCES :**

- **Demande de subventions 2023 des associations moulinoises et des associations hors commune**
- **L'Approbation du Compte de gestion pour le budget communal 2022**
- **Vote du compte administratif 2022**
- **L'affectation des résultats du compte administratif du budget communal 2023**
- **Emprunt du crédit agricole financement lotissement communal**
- **Vote du budget lotissement communal**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Délibération acquisition terrain Lotissement les cerisiers**

**URBANISME**

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

**POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION :**

- **Point des commissions**
  - **Questions diverses**
-

**202316031 Demande de subventions 2023 des associations moulinoises et des associations hors commune**

Vu la commission communication associations

Demandeur	Attribué en 2022	Demande pour 2023	Montant proposé pour 2023
<b>ASSOCIATIONS MOULINOISES</b>			
CODEM LA ROCHE AUX FEES	0,30€/hab.	0.40€/hab.	0.40€/hab.
ADMR BAIS/MOULINS/VISSEICHE	200 €	200 €	200€
UNC MOULINS	0 €	0 €	0€
CLUB DES AINES	100 €	598 €	100 €
RUE DES ARTS	4 000 €	4 000 €	4 000 €
ENTENTE SPORTIVE ET CULTURELLE MOULINS	3300 €	3 300 €	3 300 €
COOPERATIVE DE L'ECOLE -	200 €	Oui sans montant	200 €
<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>			
LES JONGLEURS DE GYM	0 €	Oui sans montant	0 €
COMITE DE JUMELAGE POLOGNE	0€	Oui sans montant	0 €

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- D'attribuer les subventions ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire

**202316032 L'Approbation du Compte de gestion pour le budget communal 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants ;

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Monsieur CREAC'H, Trésorier de Vitré, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune du Maire et le compte de gestion du trésorier.

Le Conseil Municipal donnera son avis.

## Résultats budgétaires de l'exercice

74099 - MOULINS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	202 649,61	535 816,75	738 466,36
Titres de recette émis (b)	77 815,11	489 896,58	567 711,69
Réductions de titres (c)		3 654,00	3 654,00
Recettes nettes (d = b - c)	77 815,11	486 242,58	564 057,69
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	202 649,61	535 816,75	738 466,36
Mandats émis (f)	147 406,64	440 698,93	588 105,57
Annulations de mandats (g)		474,80	474,80
Depenses nettes (h = f - g)	147 406,64	440 224,13	587 630,77
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		46 018,45	
(h - d) Déficit	69 591,53		23 573,08

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- De valider le compte de gestion 2022
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire

### 202316033 Vote du compte administratif

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, Monsieur le président de séance présente le compte administratif 2022 du budget communal de MOULINS

Etant donné les reports de résultats des exercices précédents (2021) :

Résultat reporté fonctionnement      46 018.45 €

Résultat reporté investissement      -69591.53 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de :

Déficit :                    -23573.08 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 en totalité au compte 1068 en recette d'investissement, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu du besoin de financement.

Madame la maire de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Vitré.

Madame le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- De valider le compte administratif 2022
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire

### 202316034 L'affectation des résultats du compte administratif du budget communal 2023

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif communal de 2022 de la façon suivante :

- Somme à affecter en investissement de 46 018.45 € au compte R 1068
- Report du déficit d'investissement de 59 591.53 € au compte D

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 en totalité au compte 1068 en recette d'investissement, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu du besoin de financement.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- De valider les affectations de résultat comme ci-dessus au budget 2023
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire

### **202316035 Offre de financement pour le lotissement communal**

La proposition du crédit agricole est la suivante :

Les **conditions actuelles** d'intervention à **taux révisable**, pour un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

Objet du financement :	<b>Lotissement de 21 lots</b>
Montant :	<b>700 000 Euros</b>
Durée :	<b>7 ans, dont 2 ans de différé</b>
Taux :	E3M J + 0.90 %, soit, au 21/02/2023, à titre indicatif, sur la base d'un E3M J à 2.65 %, un taux de 3.55 %
Modalités de déblocage :	En 1 fois et dans les 3 mois qui suivent la signature du prêt
Remboursements anticipés	Sans frais, à faire au fur et à mesure des ventes de terrains
Frais de Dossier :	700 Euros
Echéances :	Trimestrielles
Garantie :	Sans
Documents nécessaires :	Permis d'Aménagement + Délibération du Conseil Municipal visée par la Préfecture + établissement d'un BP annexe Lotissement + inscription de l'emprunt au BP annexe Lotissement 2023

Vous trouverez ci-après le tableau indicatif avec un exemple de date de mise en place au 01/04/2023 et un taux indicatif de 3.55 %.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- De valider l'emprunt de 700 000 euros pour le projet de lotissement.
- des crédits seront inscrits au budget du lotissement 2023.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire

### **202316036 Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Madame le Maire propose d'augmenter les taux de 3 % et de fixer les taux comme suit) :

MOULINS	2021			2022			2023			
	Base s de calcul	Bases de calcul	taux prévisio nnel	Produit	Bases de calcul	taux prévis ionnel	Produit	Bases de calcul	Taux %	produit
Taxe Habitation			figé	5 430 €		figé	5 515€	35 925	13.65	4903.76
Taxe Foncier bâti	392 596 €	397 200 €	34.9 4	138 821 €	397 200 €	35.65	148 066 €	449 600	36.72	165093.12
Taxe Foncier non bâti	92 307 €	92 400 €	44.8 7	41 460 €	92 400 €	45.77	42 851 €	102 500	47.14	48318.50
TOTAL				185 711 €			196 432 €			218315.38

### Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.72 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.14 %
- taxe d'habitation (TH) : 13,65 %

### CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

### 202316037 Délibération acquisition terrain Lotissement les cerisiers

- que les consorts GEORGEAULT proposent la vente au profit de la commune, de la parcelle de terre sise à MOULINS, cadastrée section C numéro 1010 d'une contenance de 1ha35a40 ca
- que le prix de vente s'élève à la somme de 40.620 euros et qu'il sera réglé par la commune le jour de la signature de l'acte définitif de vente
- que la commune versera en plus du prix de vente, une indemnité d'éviction d'un montant de 13.540 euros au locataire actuel de la parcelle qui s'engage à résilier son bail
- que tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à l'effet de signer tous actes et documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle.

- que l'acte de vente sera régularisé par les soins de Maître ODY, notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE

Monsieur Gilbert GEORGEAULT a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- De faire l'acquisition de la parcelle c1010 de 1ha35a40ca au prix de 40 620 euros.
- de verser une indemnité d'éviction de 13 540 euros.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire

#### **202316038 Vote du budget lotissement communal « Les Cerisiers »**

Vu le projet du lotissement « les cerisiers »

Le budget est proposé en équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	731 710 €	731 710 €
Investissement	700 000 €	700 000 €

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- De valider le budget 2023 comme ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire

#### **202316039 Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Aude de RATULD-LABIA, Notaire à Châteaugiron, relative à la vente de la propriété située 10 rue des noisetiers 35680 MOULINS, parcelles cadastrées C 1133 La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :**

- De ne pas utiliser son droit de préemption,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire

#### **2023160310 Demande de subvention fonds de concours 2023 Rénovation de l'épicerie**

Madame le Maire expose :

Des travaux sont à prévoir pour la plomberie et l'électricité pour l'épicerie.

La commune de Moulins a la possibilité de demander des fonds de concours auprès de Vitre communauté pour financer les travaux de rénovation de l'électricité et la plomberie dans le local communal de l'épicerie.

Le cout des travaux s'élève à de 1975.70 H.T. répartis de la façon suivante :

Les travaux seront réalisés par l'entreprise CLOUET de Domagné (1584 € HT électricité plomberie)  
Enterprise Gedimat La Guerche de Bretagne (391.70 € HT – peinture)

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter la demande de subvention fonds de concours auprès de Vitré communauté,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents concernant cette affaire ;

#### **POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION**

➤ **Point commissions :**

- **Urbanisme/finances**
- **Environnement**
- **Communication/ jeunesse**
- **École/périscolaire**

➤ **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 13 avril 2023 .

La Maire,  
Anne-Marie MORLIER



La secrétaire de séance  
Laurence MORICE



